

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 12 JUIN 2023

COLLEGE COLLECTE

Objet : Modification des horaires de travail des agents d'accueil de déchetteries et modification des horaires d'ouverture des déchetteries

L'an deux mil vingt-trois et le douze du mois de juin à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum : 13

Présents : 14.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Nathalie BENQUET, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Yves MANCIET, Bruno MORATINOS et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Dominique HARDY, MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Fabrice FAGOO, Jean-Richard SAINT-JOURS et Jean SLOSTOWSKI.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Patricia CASSAGNE remplacée par Monsieur Yves MANCIET, Monsieur Christophe LABRUYERE remplacé par Monsieur Bruno MORATINOS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Philippe CUBILLIER remplacé par Monsieur Fabrice FAGOO, Monsieur Jean-Marie DUBROCA remplacée par Madame Dominique HARDY.

Absents excusés : 11.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Marie-Hélène BOUSQUET, Florence GUERRO, Laure PINCE, Ascension PONCHET, MM. Eric BRETHERS, Titouan DAUDIGNON, Adrien FERRE et Fabien LAINE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Michelle BURGAN, MM. Frédéric POMAREZ et Henri-Jean THEBAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques CAPDEPUY

Date de convocation et d'affichage : 06 juin 2023



Délibération n°2023-22

Objet : Modification des horaires de travail des agents d'accueil de déchetteries et modification des horaires d'ouverture des déchetteries

Le 18 février, les agents d'accueil de déchetteries ont demandé que leurs horaires de travail soient revus, tant en saison estivale qu'en hors saison, afin notamment de réduire la pause méridienne, de pérenniser les horaires de forte chaleur et de pouvoir travailler en toute sécurité sur les sites sans éclairage.

Le 23 mars, le Bureau syndical a élaboré des contre-propositions qui ont été discutées et légèrement modifiées en CST le 22 mai, incluant notamment le temps de douche, obligatoire.

VU l'avis unanimement favorable des deux collèges du Comité Social Territorial en date du 22 mai 2023,

VU l'avis favorable du Bureau syndical en date du 06 juin 2023,

CONSIDERANT que l'éclairage des déchetteries a été réparé à l'exception de celui des sites de Mézos, Mimizan et Sainte Eulalie-en-Born,

CONSIDERANT l'obligation légale d'accorder un temps de douche aux agents techniques,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical - Collège Collecte, à l'unanimité, décide :

- de modifier les horaires d'ouverture des déchetteries et les horaires de travail des agents d'accueil de déchetteries ainsi :
 - **Hors saison estivale : du 1/01 au 30/06 et du 1/09 au 31/12**

Horaires d'ouverture : 9 h 30 – 12 h 30 et 13 h 45 – 17 h 30
Horaires de travail : 9 h 24 – 12 h 30 et 13 h 39 – 17 h 45 (dont 15 mn de temps de douche)
 - **Particularité déchetteries de Mézos et Sainte Eulalie-en-Born, privées d'éclairage : du 1/01 au 31/01 et du 1/11 au 31/12.**

Horaires d'ouverture : 9 h 30 – 12 h 30 et 13 h 00 – 17 h 00
Horaires de travail 9 h 24 – 12 h 30 et 13 h 00 – 17 h 06
 - **En saison estivale : du 1/07 au 31/08**

Horaires d'ouverture : 7 h 30 – 12 h 30 et 13 h 00 – 15 h 00 (mercredi à Mézos : 7 h 30 – 11 h 30)
Horaires de travail : 7 h 30 – 12 h 30 et 13 h 00 – 15 h 12 (dont 12 mn de temps de douche) (mercredi à Mézos : 7 h 30 – 11 h 42)
- d'installer deux réverbères autonomes (à énergie solaire) pour éclairer la déchetterie de Mimizan jusqu'à la rénovation du réseau électrique d'éclairage dans le cadre des travaux de réhabilitation,
- de déplacer ces deux réverbères autonomes sur les déchetteries de Mézos et de Sainte Eulalie-en-Born, quand ils ne seront plus utiles à Mimizan, afin de ne plus changer les horaires en hiver sur ces deux sites,



- de maintenir le système ponctuel de « Fortes chaleurs » pour les périodes hors juillet et août, ainsi : s'il est annoncé 3 jours consécutifs ou plus de fortes chaleurs à 34°C ou plus en journée, quelle que soit la température annoncée pour la nuit, les agents d'accueil de déchetteries, et par conséquent, les sites, basculent en horaires de saison estivale,
- de maintenir l'ouverture de la déchetterie de Biscarrosse Plage 35 heures par semaine du 15 juin au 15 septembre,
- d'installer un comptage des véhicules fréquentant la déchetterie de Biscarrosse en juin, puis en saison estivale et à l'automne pour vérifier la pertinence de ces nouveaux horaires et faire un bilan en fin d'année,
- d'appliquer ces mesures à partir du 1^{er} juillet 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Président,
Eric SOULES

Signé par : Eric SOULES
Date : 25/06/2023
Qualité : PRESIDENT

SIVOM du Born
115 Route de Piche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.